

Conditions générales de participation au JUMBO 2018

En validant sa fiche d'inscription le pilote accepte l'intégralité des présentes conditions de participation

Mise à jour du 24 mai 2018 : Ajout du paragraphe concernant le point de départ des pilotes.

**PILOTES,
Le 22 Septembre 2018
DEVENEZ SOLIDAIRES DES PERSONNES HANDICAPEES**

1. Présentation de l'événement et organisateur :

Pour la 10^{me} année consécutive, **CHEMEA** (www.chemea.fr), dont le siège est situé 14 rue de Fromenteau 91940 Gometz le Châtel, organise un **Jumbo-Run**.

Il s'agit de faire bénéficier des personnes en situation de handicap, accompagnées par des personnels spécialisés, d'une ballade motorisée sur les routes du Sud-Francilien. Cette promenade d'environ 100 km sera agrémentée de 2 étapes rafraichissantes dans les établissements.

A l'occasion de la 10^{ème} édition, nous partirons de quatre villes différentes : Gometz-le-châtel, Champcueil, Épinay-sur-Orge et Dourdan. Le convoi partant de :

- Gometz-le-châtel partira en direction de Champcueil ;
- Épinay-sur-Orge partira en direction de Dourdan ;
- Champcueil partira en direction de Gometz-le-châtel ;
- Dourdan partira en direction d'Épinay-sur-Orge

Pour une halte. Ensuite, les quatre convois convergeront vers Étampes, destination finale du Jumbo Run de cette année. Le repas sera offert, comme chaque année aux pilotes. Nous passerons une après midi festive en compagnie les uns des autres. Tours de moto et de voitures, musiques, danses, joie, rires sont au programme...

Le **samedi 22 septembre 2018** se déroulera donc un parrainage **Motos, Sides cars et Voitures anciennes** regroupant plus de 150 véhicules.

Grâce aux pilotes bénévoles, grâce à vous qui allez vous inscrire, plus de 200 personnes handicapées mentales passeront une journée inoubliable qui leur donnera envie de recommencer l'année prochaine. Bref, une journée mémorable s'annonce avec le soleil obligatoirement garanti.

Alors, comme les années précédentes, nous comptons sur vous. Les personnes handicapées ont besoin de vous.

2. Conditions de participation des pilotes et de leur machine

Le pilote en validant les présentes conditions de participation :

- Atteste sur l'honneur que son véhicule est en conformité avec la loi, en état de rouler et qu'il possède les documents administratifs obligatoires en cours de validité (permis de conduire, carte grise et assurance et contrôle technique à jour) pour son utilisation et le transport des passagers.
- S'engage à se conformer au strict respect du code de la route. En cas de manquement à ce respect la responsabilité de CHEMEA ne saurait être engagée. Le pilote encoure alors les peines prévues à cet effet (amendes, retraits de points, ...)

3. Inscription

- L'inscription est acceptée dès que le pilote a rempli la fiche d'inscription et validé les présentes conditions de participation et que le maximum de places disponibles n'est pas encore atteint.
- Le pilote s'engage à proposer au moins une place dans son véhicule à une personne handicapée des associations membres de CHEMEA.
- Le pilote accepte que le point de départ de chaque pilote (Champcueil, Dourdan, Epinay-sur-Orge ou Gometz) dépende de l'affectation des passagers. Les pilotes ont la possibilité de se constituer en groupe en choisissant un "nom de groupe commun" pour que chaque membre ait au moins le même lieu de départ. Lorsque les inscriptions seront closes, l'équipe de l'organisation affectera les passagers aux véhicules en fonction des places libres. Le point de départ de chaque véhicule sera ainsi déterminé et sera communiqué par courriel et/ou sms à chacun des pilotes.

4. Annulation

- Le pilote s'engage à prévenir l'organisation au plus vite au cas où il ne pourrait plus participer à l'événement.
- CHEMEA se réserve le droit d'annuler l'événement. Dans ce cas aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

5. Droit à l'image

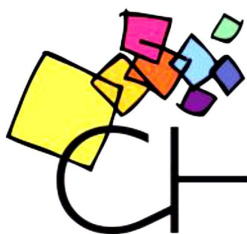
En validant les présentes conditions de participation :

- Le pilote autorise CHEMEA ses agents, ainsi que les médias qui couvrent l'événement à utiliser son image dans le cadre du Jumbo run 2018 : à reproduire et exploiter son image fixée dans le cadre de photographies ou de vidéos pour la prestation de la promotion et la communication du JUMBO RUN 2018 qui a lieu le samedi 22 septembre 2018 dans le département de l'Essonne.

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'équipe vidéo d'apporter à la fixation initiale de son image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. CHEMEA pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans.

Sur le territoire national, sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce



La force du lien associatif
au service du handicap

CHEMEA

jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (Smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

- Le pilote garanti n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

6. Protection des données

- Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'événement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'événement.
- Sauf avis contraire précisé dans les commentaires du bulletin d'inscription du participant, ces données seront conservées d'une année sur l'autre pour vous proposer de participer au jumbo run suivant.
- Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

